

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<p>Date de convocation : 30/01/2023</p> <p>Membres :</p> <p>En exercice : <input type="text" value="19"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="16"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="16"/></p> <p>Date d'affichage : 07/02/2023</p> <p>Date de publication : 07/02/2023</p>	<p>Le 06 février 2023 à 20h00 au foyer polyvalent</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.</p> <p>Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Séverine RODRIGUES et Aurore VERDIER</p> <p>Étaient représentés : -</p> <p>Absents : Lionel COUBRA, Carine LASSOUANE et Josette VALLAU</p> <p>Secrétaire de séance : Nathalie KATSAMANTOU</p>
---	--

DÉLIBÉRATION N° 2023-08**OBJET : Tarif unique du 23ème festival Méli-Mélo**

Depuis près de 20 ans, le festival Méli-Mélo offre une large programmation de spectacles de marionnettes.

Né à Canéjan, le festival Méli-Mélo propose 10 jours de spectacles, ateliers et interventions dans les écoles, les médiathèques et les crèches. Il est organisé en collaboration avec la ville de Cestas et la Communauté de Communes de Montesquieu qui apporte un soutien financier et accueille des spectacles sur son territoire.

Le jeudi 02 février 2023 à 14h30 et 18h30, la commune de Cabanac-et-Villagrains accueillera le spectacle « Du balai ! » de la compagnie La Bobèche.

Dans le cadre de cette organisation, une convention financière a été proposée entre la ville de Canéjan et la commune de Cabanac-et-Villagrains et validée par délibération n° 2022-71 du 12 septembre 2022.

Les dépenses artistiques relatives au cachet et aux frais de droits d'auteurs (SACEM, SACD et autres taxes) du spectacle « Du Balai ! » de la compagnie La Bobèche seront réglées par la ville de Canéjan. Les dépenses sont estimées à 1 150,50 €. La ville de Canéjan facturera à la commune la différence entre les dépenses engagées pour l'accueil de ce spectacle et les recettes encaissées par Canéjan.

La Communauté de Communes de Montesquieu prendra en charge les frais de la séance scolaire organisée le jeudi 02 février 2023 à 14h30 ainsi que les frais de transport et de défraiements (hébergement et repas) liés à l'accueil des 2 représentations du spectacle.

Le tarif unique d'entrée est fixé à 6 € (adultes et enfants) dans la convention délibérée.

Cependant, par mail du 27 décembre 2022, la Trésorerie a estimé que la convention signée n'était pas suffisamment précise sur les aspects financiers et que les tarifs d'entrée devaient être explicitement confirmés par délibération pour que les recettes soient prises en charge dans le cadre de la régie de recettes actuelle.

Appelé à délibérer et sur demande de la Trésorerie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confirmer le tarif unique d'entrée de 6 € (adultes et enfants) dans le cadre du festival Méli-Mélo 2023.

POUR : 16

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

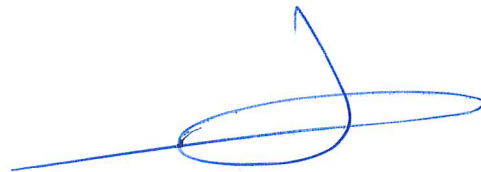
En mairie, le 06 février 2023

Le Maire

The image shows a blue ink signature of Anne-Marie CAUSSÉ written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE BASANAC-ET-VILLARS', 'R.F.', and '(Gironde)'. There are also some illegible markings within the stamp.

Anne-Marie CAUSSÉ

Le secrétaire de séance

The image shows a blue ink signature of Nathalie KATSAMANTOU, consisting of a stylized, looped cursive script.

Nathalie KATSAMANTOU